

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription accompagné de votre acompte à : Association Ecole Nicolas Hulot Séjours de vacances 2021 Branféré 56190 LE GUERNO

# Les séjours de vacances 2021

# **Bulletin d'inscription**

(1 par personne)

Je soussigné(e),		
Nom et prénom du respo	nsable légal	
Lien de parenté avec l'en	fant	Profession
Adresse		
Code Postal	Ville	Pays
Tél	Tél. portable	Courrier électronique
Souhaite inscrire	2:	
Nom et prénom de l'enfant		
Un membre de la famill	e a déjà participé à un séjour	de vacances en 2020 □ Oui □ Non
1 <sup>er</sup> choix: séjour		du au pour les / ans
2 <sup>e</sup> choix: séjour		du au pour les / ans
		enfant, remplissez bien les 2 choix. omplet, votre 2º choix sera alors retenu.
	e mon enfant et je joins un a «P'tite colo au parc» et 150€	ompte de 200€* (chèque libellé à l'ordre de l'AENHNH ou carte bancaire). pour «Vie sauvage»
https://www.allianz-vo	ance annulation, merci de vo yage.fr/assurances/vacances sance des conditions générale	
impérativement pour le t	otre inscription et contenant le oon déroulement des séjours v être renvoyé au plus tard un m	ous sera adressé
	nregistrées dans l'ordre d'arrive t foi), dans la limite des places	

Contact: contact@ecole-nicolas-hulot.org - 02 97 42 94 66



# Conditions générales de vente

### Réservation

Toute inscription implique l'adhésion à nos conditions générales de vente. Les réservations sont enregistrées par ordre d'arrivée, dès l'encaissement du chèque d'acompte. La réservation n'est validée qu'au versement du solde qui doit impérativement être adressé un mois ferme au plus tard avant le début du séjour : le non-règlement du solde dans ce délai entraîne l'annulation de la réservation.

### **Tarification**

Le solde doit obligatoirement être versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour sans rappel de notre part.

- Le séjour court «P'tite colo au parc» de 4 jours / 3 nuits est au tarif de 340 €, frais de dossier compris.
- Le séjour «Vie sauvage» de 7 jours / 6 nuits est au tarif de 480 €, frais de dossier compris.
  Les séjours de vacances de 7 jours / 6 nuits sont au tarif de 620 €, frais de dossier compris.
- Les séjours des vacances de la Toussaint sont au tarif de 550 €, frais de dossier compris.

Le tarif de ces séjours comprend : la pension complète (hébergement dans le bâtiment de l'École Nicolas Hulot (sauf pour le Vie sauvage où les jeunes dorment en hébergement en pleine nature), petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner), l'encadrement, les activités, le matériel pour les activités spécifiques, l'accès au Parc de Branféré, les sorties et les transports pendant le séjour. Le tarif de tous les séjours ne comprend pas le transport entre le domicile de l'enfant ou du jeune et l'École Nicolas Hulot. Une remise fidélité de 5 % est accordée si un des enfants de la famille a déjà participé à un séjour de vacances en 2020. En cas d'inscription exceptionnelle, moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour est à régler au moment de l'inscription. Possibilité de régler en plusieurs fois par chèques bancaires, CCP et chèques vacances. Aides aux familles : nous vous invitons à contacter votre Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole pour l'octroi éventuel de bons CAF ou bons MSA selon votre situation, votre comité d'entreprise, ainsi que les services «jeunesse» de votre commune ou du Conseil Général de votre département pour l'étude des éventuelles aides dont vous pourriez bénéficier.

## Assurance - responsabilité

Pour le séjour aventurier nature, l'enfant doit obligatoirement fournir une attestation de test d'aisance aquatique, délivrée par un maître-nageur sauveteur, pour participer aux activités nautiques. L'École Nicolas Hulot est couverte par un contrat d'assurance à la MAIF pour l'ensemble de ses activités. Numéro de sociétaire : 2 93 26 77 T.

## Annulation

En cas d'annulation du séjour, celle-ci devra être portée à la connaissance de l'AENHNH\*dans les meilleurs délais. Vous pouvez souscrire à une assurance annulation en vous connectant à cette adresse :

https://www.allianz-voyage.fr/assurances/vacances/

### En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du séjour :

L'acompte versé lors de l'inscription ne sera pas remboursé. Si vous avez versé le solde du séjour, celui-ci vous sera remboursé. Si vous n'avez pas versé le solde du séjour, il ne vous sera pas réclamé

#### En cas d'annulation 30 jours ou moins de 30 jours avant le début du séjour ou en cas de non-présentation de la personne inscrite:

La totalité du séjour restera due : ni l'acompte ni le solde ne seront remboursés.

#### En cas d'annulation de la part de l'organisateur :

L'AENHNH\* se réserve le droit d'annuler un séjour pour insuffisance d'inscriptions (au plus tard 15 jours avant le début du séjour) ou pour cause d'événements graves indépendants de sa volonté (dans n'importe quel délai). L'AENHNH\* s'engage, dans ce cas, à proposer un autre séjour ou à rembourser la totalité des sommes perçues. Aucune indemnité ne

\*AENHNH : Association École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (SIRET : 429 612 864 00018 - Code APE : 9499 Z